



2016-12-138-DR/FIN

nomenclature: 7.1.2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2016

OBJET : BUDGET DU PÔLE DE SERVICES BERTIN – DÉCISION MODIFICATIVE

L'an deux mille seize, le treize décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS M. LECERF, Mme MOUNIER, M. GARANS, M. COUTIER, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme BISBAU, Mme MONTAUCET, M. AJA, M. ROBLES, M. POULAERT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. SAUBIETTE	procuration à	M. PERRET
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT

ABSENTE EXCUSÉE

Mme FAURE

ABSENTS :

Mme DELAVENNE
M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs: 3

Nombre de votants : 30



2016-12-138-DR/FIN - BUDGET POLE DE SERVICES BERTIN : DECISION MODIFICATIVE

Monsieur Le Maire rappelle que durant l'exercice 2016, les baux de certaines entreprises louant des locaux au pôle des services sont arrivés à échéance, et de nouveaux baux ont été signés avec ces mêmes entreprises.

Ces baux prévoient notamment que les locataires doivent verser au bailleur un dépôt de garantie, ce dépôt de garantie est encaissé en début de bail et restitué en fin de bail.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu don Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121.29

Considérant la nécessité de prendre une décision modificative sur le budget du pôle des services Bertin pour l'exercice 2016, afin de permettre :

- d'une part, la restitution des dépôts de garanties aux entreprises en fin de bail
- et d'autre part, l'encaissement des dépôts de garanties relatives aux nouveaux baux

DELIBERE

ADOPTÉ la décision modificative telle que figurant ci après :

ARTICLES	LIBELLE	PLUS	MOINS
FONCTIONNEMENT DEPENSES		7 700	7 700
67-Charges exceptionnelles		7 700	
678-01	Autres charges exceptionnelles (restitution dépôts de garantie)	7 700	
023-Virement à la section d'investissement			7 700
INVESTISSEMENT RECETTES		7 700	7 700
16-Emprunts et dettes assimilées		7 700	
165-01	Dépôts et cautionnement reçus (encaissement dépôt de garantie)	7 700	
021-Virement de la section de fonctionnement			7 700

HABILITE Monsieur le Maire à régulariser toutes les écritures découlant de l'adoption de cette décision modificative.

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 14 décembre 2016

Le Maire

